

## CHARTRE EDITORIALE ET D'USAGE DE RADIO ELAN

### Introduction

La participation à une webradio constitue une véritable richesse pour un établissement scolaire et pour ses élèves. C'est un merveilleux outil d'apprentissage dans plusieurs domaines, notamment l'acquisition de compétences linguistiques en français ou la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. La réalisation des émissions favorise le développement de l'autonomie, de la responsabilité, des compétences civiques et sociales (ouverture sur la vie de l'établissement, respect de l'autre, écoute, sens de l'observation, curiosité...) Pour atteindre ces objectifs pédagogiques, mais également pérenniser la radio, il faut qu'il y ait une véritable appropriation du projet par les élèves, que ce soit leur projet, leur radio et pas seulement un « beau produit réalisé par les adultes ». C'est cet objectif que Radio Elan poursuit depuis son lancement il y a un an, animée par deux établissements scolaires, la Franska Skolan de Stockholm et le Lycée français Saint Louis de Stockholm. Il convient désormais de transformer ce premier essai en associant de nouveaux établissements scolaires en Suède.

#### 1. Le nom de la radio.

Le nom de la radio a fait l'objet d'un sondage au sein de l'Institut français de Suède sur la base des propositions faites par le chef de projet. Le choix s'est porté sur RADIO ELAN (double sens du mot « élan » - entrain, enthousiasme- et l'animal, très représentatif de la Suède, puisque la radio se définit comme « la radio scolaire **suédoise** en français »).

#### 2. Le public

Radio Elan est accessible librement sur le web : [www.radio-elan.se](http://www.radio-elan.se) . Elle peut donc de ce point de vue être considérée comme une radio tout public. Néanmoins, en sa qualité d'outil pédagogique, elle s'adresse plus particulièrement à tous les établissements scolaires de Suède où la langue française est enseignée. Le niveau moyen de français dans les établissements scolaires suédois étant généralement compris entre A1 et B1/B2 (niveaux du CECRL), les émissions et les différentes ressources pédagogiques proposées par Radio Elan doivent s'attacher à servir tous les niveaux de langues de A1 à B1/B2 et à ne pas tendre vers les niveaux C1 ou C2.

#### 3. Le nombre de ressources proposées.

Un an après son lancement, Radio Elan propose :

- Une rubrique « en route pour le DELF » qui contient 20 fiches pédagogiques accompagnées de leurs fichiers audio. Cette rubrique continuera d'être enrichie, en fonction des productions orales dont disposera la radio. Celles qui se prêteront bien à la préparation au DELF pourront faire l'objet d'un accompagnement pédagogique auquel les élèves participeraient activement.
- 19 podcasts d'émission en direct ou dans les conditions du direct.
- Les directs, qui sont événementiels.
- Instauration de rendez-vous réguliers avec un présentateur qui met en valeur les nouveaux podcasts publiés.
- La boîte à outils pointe vers les ressources proposées par le CLEMI (avec leur autorisation).

#### 4. La périodicité des directs. Les directs sont événementiels et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une programmation annuelle.

## **5. La diffusion et la mise en ligne des ressources**

Ainsi que mentionné au point 2 de cette charte, Radio Elan est en accès libre sur le web. La mise en ligne des podcasts et la gestion des émissions en direct se font sous le contrôle du comité de pilotage composé de Nathalie Hirschsprung (Institut français de Suède), Laurent Escande et Henri Houssemaine (Franska Skolan) et Serge Moussay (Lycée français Saint Louis de Stockholm). La communication autour de la Radio est assurée par l'Institut français de Suède (articles et agenda sur [www.institutfrancais-suede.com](http://www.institutfrancais-suede.com) ; mailings réguliers à la liste de diffusion des professeurs de français ; campagnes Facebook ; production de supports de communication papier ; démarchage presse pour l'obtention d'articles). Le design du site et son administration sont assurés par Daniel Tiderman sur commande de et rémunéré par l'Institut français de Suède.

## **6. Les thématiques abordées**

Sont abordées des thématiques susceptibles d'intéresser les élèves et en relation avec la France et la francophonie, afin de développer chez ces derniers des compétences interculturelles. On privilégiera notamment les « happenings » français en Suède (bateau Tara, invités au salon du livre de Göteborg, Français ayant décidé de s'installer en Suède...). Les thématiques liées à la vie de l'élève et permettant de mobiliser des acquis linguistiques seront également bienvenues (le menu de la cantine, le dernier livre lu, le marché de Noël...). Les grandes manifestations d'intérêt général et ayant un lien avec la France font aussi partie des thématiques envisageables (COP 21, célébration de la francophonie...). De nouvelles pistes sont à trouver : autour de la chanson, de la gastronomie française en Suède, des lieux français/francophones en Suède, des loisirs des jeunes, du cinéma.

## **7. Les aspects juridiques**

Les émissions radiophoniques diffusées par Radio Elan ne donnent lieu à aucune perception de redevance de la part des utilisateurs du service. Ces derniers s'engagent à respecter les dispositions légales en vigueur s'imposant à tout usager d'un système informatique, notamment :

- Le respect du droit d'auteur : la publication de sons ou de musiques doit être préalablement autorisée par son auteur ou la société de droits d'auteur éventuellement concernée.
- Le respect des droits de la personne (protection de la vie privée, usage de données à caractère personnel).
- Le respect du principe de neutralité du service public (IFS) et du caractère non lucratif des activités scolaires.
- Le respect des exigences de la loi « informatique et libertés » et de celles applicables à la diffusion audiovisuelle. Radio Elan est sous licence Creative Commons.
- La diffusion de la voix des élèves : ces documents sont considérés comme des informations nominatives. A ce titre, ils sont subordonnés à l'accord des élèves et, en outre, à celui des parents si l'élève est mineur.
- La mise en ligne d'œuvres d'élèves : on ne peut publier une œuvre sans l'autorisation de l'auteur. Un élève qui réalise seul un travail est titulaire de son œuvre : avant toute publication, il est nécessaire d'obtenir son accord et celui de ses parents s'il est mineur. S'il s'agit d'une œuvre réalisée par la classe, sous la direction d'un enseignant (œuvre collective), l'accord de l'enseignant est suffisant. Le nom des établissements scolaires et des enseignants seront systématiquement mentionnés.

## **8. Propriété et partenariats**

Ces informations figurent comme il se doit dans les footers du site « mentions légales » et « partenaires ».